

Formation obligatoire jusqu'à 18 ans : Prochaine introduction et changements pour la rentrée scolaire 2018

**Soirée d'information
à l'attention des parents d'élèves**

Contenu

- La formation obligatoire jusqu'à 18 ans : éléments essentiels
- La rentrée scolaire 2018 : première étape du déploiement
- Une responsabilité partagée par le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et les parents (responsables légaux)
- FO18 : une étape dans un parcours
- Rentrée scolaire 2018 :
 - Renforcement du suivi des élèves
 - Développement de l'offre pré-qualifiante au sein du DIP
 - CAP Formations
 - Les changements concrets : avant/après, quelques exemples
- Echange et questions
- Partie conviviale et poursuite des échanges

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans : éléments essentiels

- **Tous les jeunes de 15 à 18 ans habitant sur le canton de Genève** devront être en **formation pré-qualifiante ou qualifiante**.
- Le premier objectif du DFJ est de concentrer et d'augmenter le suivi individualisé afin d'**éviter la rupture** pour ceux qui sont aujourd'hui en formation.
- Trois axes de travail :
 - **Renforcement de l'accompagnement**, notamment au sein des établissements.
 - Création de **nouvelles mesures de prise en charge** : offre pré-qualifiante au sein du DIP.
 - **Evolution de CAP Formations** et développement d'un programme de retour en formation.

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans : éléments essentiels

Pourquoi ce changement ?

- **La formation obligatoire jusqu'à 18 ans figure dans la nouvelle constitution genevoise.**
- **Elle a deux objectifs**
 - La réussite d'une première formation
 - Le soutien aux jeunes décrocheurs
- **Zoom sur le décrochage** : en Suisse et à Genève
- FO18 complète les dispositifs existants **pour les élèves à partir de 15 ans** pour répondre à un objectif :
 - **Ne pas laisser un jeune mineur sans projet ni solution.**

Une responsabilité partagée par le DFJ et les parents d'élèves

- L'importance de renforcer le **partenariat famille-école-institution.**
- Le rôle des parents : l'obligation de veiller à ce que leur enfant soit en formation.
- **Le rôle du DFJ** : accompagnement et mesures de prise en charge adaptées aux besoins du jeune.
- **Un guide à l'attention des parents d'élèves a été élaboré.** Diffusion également aux partenaires de la formation, dispositifs en contact avec des jeunes en difficulté ou leur famille, acteurs de proximité.

La rentrée scolaire 2018 : une première étape

- **Un déploiement progressif** au vu de l'importance de ce changement.
- Objectifs prioritaires du DFJ :
 - Assurer les conditions d'accueil et de prise en charge des **mineurs concernés par FO18**.
 - **Eviter la rupture et permettre le maintien en formation** : environ 550 jeunes mineurs domiciliés sur le canton de Genève interrompent leur formation chaque année parmi lesquels :
 - 240 issus de formation qualifiante (ECG, collège, formation professionnelle dual ou plein-temps)
 - 290 en formation pré-qualifiante (structures de transition). (Centre de la transition professionnelle – CTP, classes préparatoires professionnelles ou ECG).

La rentrée scolaire 2018 : les priorités en trois axes de travail

1. Un meilleur accompagnement des élèves

- Une action située tout au long du parcours scolaire dès le **primaire**.
- Qui se poursuit au cycle d'orientation. Exemples pour la rentrée 2018 :
 - Evolution du dispositif d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (**IOSP**).
 - Déploiement de **Go-Apprentissage** : dans quatre nouveaux établissements à la rentrée scolaire 2018.
 - Mise en place d'un **projet pilote CO – ESII : parcours aménagé** pour des élèves de CT en difficulté.

La rentrée scolaire 2018 : les priorités en trois axes de travail

1. Un meilleur accompagnement des élèves

Renforcement de l'accompagnement, notamment au sein des établissements :

- ✓ **Adaptation du nombre et des qualifications des professionnel-le-s chargé-e-s** du suivi des élèves, notamment avec un référent FO18.
- ✓ **Consolidation des transferts** (réorientations d'un établissement ESII à l'autre, en fin d'année).
- ✓ **Evolution de Lullin** : depuis octobre 2014, il intervient pour les jeunes en risque de décrochage, en collaboration avec l'établissement d'origine. Son rôle se poursuit et évoluera avec la mise en place de FO18.

La rentrée scolaire 2018 : les priorités en trois axes de travail

2. Création de **nouvelles mesures de prise en charge** : offre pré-qualifiante au sein du DFJ.

- Renforcement de la formation professionnelle pré-qualifiante existante (classes préparatoires professionnelles)
- Découverte métiers (stages par rotation) et accompagnement vers un apprentissage (classe pré-professionnelle)
- Programme modulaire individualisé (pour jeunes décrocheurs en cours d'année, combinaison selon le parcours du jeune et sa situation, ses besoins).

Zoom sur la formation pré-qualifiante

Classes préparatoires à l'ECG

Classes préparatoires professionnelles dans les CFP

Élargissement de l'offre et ouverture de nouvelles classes.

NOUVEAU Classes pré-professionnelles au CFPP

Création de passerelles vers l'apprentissage au Centre de formation pré-professionnelle – CFPP (anciennement Centre de la transition professionnelle – CTP).

NOUVEAU Stages par rotation dans les CFP

Création d'une année composée de plusieurs stages pour découvrir de nouveaux champs professionnels et définir un projet de formation.

NOUVEAU Programme de formation individualisé

Création de 3 modules pour les jeunes qui décrochent au cours de l'année scolaire.

Module 1

- Prise en charge
- Bilan de situation
- Pré-orientation

Module 2

- Stages dans les CFP ou en entreprise

Module 3

- Appui scolaire
- Soutien pour trouver un apprentissage

La rentrée scolaire 2018 : les priorités en trois axes de travail

3. Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais

- Créé en 2013, il regroupe l'OFPC, l'OCE et l'Hospice général, et accueille les jeunes ayant décroché de 15 à 25 ans pour un retour en formation.
- Il poursuit sa **mission pour les majeurs** selon le cadre existant.
- **Dans le cadre de FO18, et pour les mineurs, son rôle est développé** : il devient un guichet unique de prise en charge des jeunes ne fréquentant plus d'établissement scolaire.

La rentrée scolaire 2018 : les priorités en trois axes de travail

3. Pour les jeunes ayant déjà décroché, CAP Formations prend le relais

- CAP Formations a également développé un nouveau **programme de retour en formation**.
 - Le but est d'amener les jeunes à prendre ou à reprendre confiance en eux, à découvrir le monde du travail et à tout mettre en œuvre pour signer un contrat d'apprentissage dans la profession choisie.
 - D'une durée de 4 mois, il propose diverses prestations organisées selon la chronologie des démarches nécessaires à l'entrée en formation professionnelle: informations sur les métiers et les filières, présentation des étapes du processus (tests d'aptitude, procédures d'admission, etc.), méthodes de révision des acquis scolaires, élaboration d'un dossier de candidature (CV et lettre de motivation), simulation d'entretiens en partenariat avec le Rotary pour tester les compétences sociales, ateliers de sensibilisation organisés avec le soutien de la Fédération des entreprises romandes (FER).

Les changements concrets : avant / après

Actuellement	A la rentrée scolaire avec FO18
<p>Après 15 ans, possibilité de ne pas poursuivre ou de quitter la formation avec l'accord des parents.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Jeune de 15 à 18 ans habitant à Genève: ne peut pas quitter.• Pour le parent : obligation de veiller à ce que le jeune soit en formation.• Pour le DFJ, nécessité d'accompagner le jeune et déployer des mesures adaptées.
<p>Dans les établissements: suivi des élèves, accompagnement en cas de difficultés.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Dans la continuité mais avec un défi supplémentaire, celui ne pas laisser le jeune sans solution. Travail renforcé en matière de prévention et repérage, implication des équipes médico-psycho-sociales.• Référent FO18.• Sécurisation de certains processus notamment les réorientations, par ex. à la fin de l'année en cas d'échec.
<p>Une année maximum en structure de transition (classes préparatoires, CTP-CFPP)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Possibilité de rester au-delà d'une année, mais pas sous forme d'un redoublement.• Déploiement d'une nouvelle offre de prise en charge au sein du DFJ.

Les changements concrets : avant / après

Actuellement	A la rentrée scolaire avec FO18
<p>Jeune en rupture / non inscrit dans un établissement : invité à contacter CAP Formations</p>	<ul style="list-style-type: none">• Orientation <u>systematique et sécurisée</u> vers CAP Formations, bilan initial et mesures de suivi :<ul style="list-style-type: none">✓ programme de retour en formation✓ en articulation avec l'ESII (remédiation scolaire, préparation aux tests d'entrée en apprentissage)✓ dispositif de retour en formation externe (selon de cadre de collaboration avec CAP Formations).

Des changements concrets : exemples de situations

Les différent·e·s professionnel·le·s mettront tout en œuvre pour une solution adaptée en concertation avec la famille et le jeune : le défi du sur-mesure.

Le jeune ne peut plus poursuivre sa formation à l'issue de l'année scolaire du secondaire II. Il n'a pas déterminé de projet professionnel.

Le jeune a un projet de métier mais n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue d'une première année au CFPP.

Le jeune est en difficulté en cours d'année, en décrochage scolaire, ne se sent pas bien dans sa formation qui ne semble plus lui correspondre.

Le jeune a quitté l'école depuis plus d'une année.

Les changements concrets : exemples de questions

Quelques exemples de questions / situation	Réponse
Le jeune aura 18 ans avant la rentrée scolaire, habite à l'étranger.	Il n'est pas soumis à FO18. Au jour du 18 ^e anniversaire, l'obligation cesse, mais avec l'objectif plus général de la réussite d'une formation.
Le jeune souhaite interrompre sa formation pour travailler.	Selon FO18, ce n'est pas possible. A discuter s'il peut débiter un apprentissage par exemple.
Etre en formation : quelles sont les possibilités ?	La formation qualifiante ou pré-qualifiante avec des modalités de prise en charge variées et adaptées.
Un stage linguistique peut-il être considéré comme une formation ? Une scolarité à domicile ? Autres situations ?	Analyse individualisée. Le jeune sera considéré en formation selon certaines conditions, si projet de retour en formation.
Il est déjà en rupture de formation et toujours mineur.	Il est contacté (ses parents) pour une analyse de la situation.

Questions et échange



Merci de votre attention